

ÉCOLE MADELEINE-BERGERON
COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

**PROCÈS-VERBAL de la deuxième séance ordinaire
du conseil d'établissement de l'École Madeleine-Bergeron,
tenue le 5 décembre 2017 à 19 h,
au 1555, rue des Grandes-Marées à Québec.**

Sont présentes :

Mesdames	Nathalie Bigaouette	Représentante des parents
	Isabelle Chouinard	Représentante du personnel de soutien
	Laurie Germain	Représentante du personnel enseignant
	Isabelle Michaud	Représentante des parents, PRÉSIDENTE
	Patricia Pelletier	Représentante du personnel enseignant

Est également présent :

Monsieur	Maxim Pilote	Directeur de l'établissement
----------	--------------	------------------------------

Sont absents :

Mesdames	Chantal April	Représentante de la communauté
	Marie-Josée Bernier	Représentante du personnel professionnel
	Josée Gagnon	Représentante des parents
Monsieur	Éric Beaumont	Représentant des parents

Secrétaire :

Madame	Anne Beaudry
--------	--------------

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Michaud préside l'assemblée et Anne Beaudry agit à titre de secrétaire d'assemblée.

CE 17-18-012

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 AOUT

Il est proposé par Mme Chouinard, appuyé par Mme Bigaouette, et résolu :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 17-18-013

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Mme Pelletier, appuyé par Mme Michaud, et résolu :
QUE le procès-verbal de la rencontre du 1^{er} novembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

4. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Ce point est en suivi aux points 5 c) et d) de la séance du 1^{er} novembre 2017.
Vu l'absence de Mme Gagnon et de M. Beaumont à la présente séance, le sujet est reporté à la prochaine rencontre.

5. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Comme tous les membres présents à la rencontre ont déjà siégé au conseil d'établissement, ce point n'est pas développé. Plus de détails seront donnés à la prochaine séance pour Mme Gagnon qui en est à sa première année au conseil d'établissement.

CE 17-18-014

6. CONSULTATION DE LA CSDD

M. Pilote présente les modifications aux documents pour lesquels la commission scolaire consulte le conseil d'établissement :

CE 17-18-014

- *Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2018-2019* (annexe CE-2017-2018-02-6a);
- *Lancement de consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 – 2019-2020 et 2020-2021 et prévisions de clientèle* (annexe CE-2017-2018-02-6b);
- *Critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2018-2019* (annexe CE-2017-2018-02-6c);
- *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* (annexe CE-2017-2018-02-6d);

M. Pilote fait remarquer qu'à la page 15 du document *Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2018-2019*, il est inscrit que les élèves de l'École Madeleine-Bergeron seront déplacés vers l'École des Grandes-Marées.

CONSIDÉRANT que le déménagement de l'école a eu lieu;

Il est proposé par Mme Michaud, appuyé par Mme Chouinard, et résolu :

QUE le conseil d'établissement demande le retrait de la phrase suivante dans le document *Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2018-2019* : « Les élèves de l'École Madeleine-Bergeron seront déplacés vers l'École des Grandes-Marées. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 17-18-015

7. ADOPTION DE LA CONVENTION DE GESTION 2017-2018

M. Pilote présente la convention de gestion 2017-2018. Il est remarqué que la mise en place du bilan des acquis pour la clientèle en déficience profonde n'est pas mentionnée à l'objectif 3.2

CONSIDÉRANT l'article 209.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver la *Convention de gestion et de réussite éducative*;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Plan de réussite et convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018 »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Mme Michaud, appuyé par Mme Pelletier et résolu :

CE 17-18-015 QUE la convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018 ne soit pas approuvée telle que déposée et qu'elle soit révisée en assemblée générale.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE 17-18-016 **8. APPLE TODAY**

La boutique Apple de Place Ste-Foy a approché l'école pour offrir une série de formations sur l'accessibilité universelle aux élèves. De plus, les employés d'Apple feront du bénévolat pour la Fondation Élan et Apple offrira leur salaire en bénévolat à la Fondation.

CONSIDÉRANT l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne au conseil d'établissement le pouvoir de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

Il est proposé par Mme Germain, appuyé par Mme Bigaouette et résolu :

QUE l'entente avec la boutique Apple soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE 17-18-017 **9. ADOPTION DES PROJETS**

M. Pilote présente un projet de voyage à Paris pour le mois de mai ou juin 2019. Madame Isabelle St-Onge souhaite organiser ce voyage pour six à huit élèves qui sont âgés de 12 et 21 ans. Pour la réalisation de ce projet, elle demande également de pouvoir faire des campagnes de financement à l'intérieur de l'école au cours des deux prochaines années.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT la présentation du projet faite par M. Pilote;

Il est proposé par Mme Michaud, appuyé par Mme Bigaouette, et résolu :

QUE le projet de voyage à Paris et les campagnes de financement qui y seront associées soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION DE LA DIRECTION

La Fondation Dr Clown a approché l'école pour une collaboration à une demande de subvention pour un projet pilote. La Fondation souhaite offrir des ateliers de 45 minutes dans les classes. Deux groupes seront ciblés pour les premiers ateliers et, selon l'expérience vécue, d'autres groupes pourront ensuite bénéficier du service.

11. COURRIER REÇU

Il n'y a pas de courrier à transmettre à cette séance.

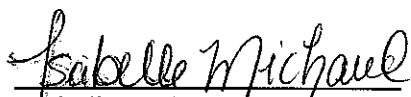
CE 17-18-018

12. LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 40

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Germain, appuyé par Mme Chouinard, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Isabelle Michaud, présidente


Maxim Pilote, directeur